

Cote du document: EB 2017/LOT/P.23
Date: 23 novembre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt à la Grenade pour le Programme en faveur de l'agriculture climatiquement rationnelle et des entreprises rurales

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lars Anwandter
Chargé de programme de pays
Division Amérique latine et Caraïbes
téléphone: +39 06 5459 2308
courriel: l.anwandter@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Mattia Prayer Galletti
Spécialiste technique principal
Division des politiques et du conseil technique
téléphone: +39 06 5459 2294
courriel: m.prayer@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et conformité avec les priorités du gouvernement et avec la note relative à la stratégie du pays (NSP)	2
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/résultats	3
III. Exécution du programme	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
F. Dérogation aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA	6
IV. Coût, financement et avantages du programme	7
A. Coût du programme	7
B. Financement du programme	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	9
D. Durabilité	9
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	10
A. Respect des politiques du FIDA	10
B. Conformité et harmonisation	11
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	11
D. Participation à l'élaboration des politiques	12
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VII. Recommandation	12
Appendices	
I. Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	9

Sigles et acronymes

BDC	Banque de développement des Caraïbes
CPP	Comité de pilotage du programme
GIDC	Grenada Investment Development Corporation
NSP	Note relative à la stratégie du pays
S&E	Suivi-évaluation
UGP	Unité de gestion du programme

Carte de la zone du programme

Grenade

Programme en faveur de l'agriculture climatiquement rationnelle et des entreprises rurales



Source: FIDA, 23/05/2017

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Grenade

Programme en faveur de l'agriculture climatiquement rationnelle et des entreprises rurales

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Grenade
Organisme d'exécution:	Ministère des finances
Coût total du programme:	12 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	3,99 millions d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Particulièrement favorables : délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans
Montant du déficit de financement:	2,41 millions d'USD
Cofinanceur(s):	Banque de développement des Caraïbes (BDC) Grenada Investment Development Corporation (GIDC)
Montant du cofinancement:	BDC: 3 millions d'USD GIDC: 0,33 million d'USD
Conditions du cofinancement	BDC: prêt; GIDC: don
Contribution de l'emprunteur:	2 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	0,27 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation visant la proposition de prêt à la Grenade pour le Programme en faveur de l'agriculture climatiquement rationnelle et des entreprises rurales, telle qu'elle figure au paragraphe 63.

Proposition de prêt à la Grenade pour le Programme en faveur de l'agriculture climatiquement rationnelle et des entreprises rurales

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. La Grenade est un petit État insulaire en développement à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, dont le PIB par habitant s'élève à environ 13 400 USD. Sa population de 110 096 habitants (2015) vit sur un territoire de 344 km² (95% sur l'île principale de la Grenade et 5% sur les deux îles plus petites, Carriacou et Petite Martinique). Sa population est considérée comme rurale à plus de 90% (font exception les résidents de la capitale Saint-Georges).
2. En raison de sa faible superficie, la Grenade est extrêmement vulnérable aux chocs exogènes et aux effets des changements climatiques. Après les dévastations provoquées par les ouragans de 2004 et 2005, le secteur du tourisme s'est effondré dans le sillage de la crise financière mondiale de 2008.
3. La pauvreté, le chômage et les jeunes. Environ 38% des habitants de la Grenade vivent sous le seuil de pauvreté (2,4% sont considérés comme indigents) et 14% de plus sont très vulnérables. Dans les zones rurales, notamment, l'investissement privé est rare et l'accès aux programmes publics, limité. Le chômage (32 à 38%) est un problème en milieu rural, en particulier chez les jeunes (37 540 jeunes femmes et hommes âgés de 15 à 34 ans), dont le taux de chômage dépasse les 40% (et même plus dans le cas des femmes).
4. Le secteur agricole et la nutrition. La Grenade est importatrice nette de produits alimentaires: environ 80% de la nourriture consommée n'est pas produite dans le pays. D'après le recensement agricole, la Grenade comptait, en 2012, 9 200 agriculteurs et 1 500 pêcheurs (principalement des hommes); 80% des agriculteurs étaient de petits exploitants et plus de 70%, des hommes. Les activités agricoles et halieutiques représentent 5% à 9,5% du PIB, mais une part importante des exportations (le poisson fournit 25% des exportations totales, et les noix de muscade et le macis, 23%).
5. Fortement dépendants des importations de produits alimentaires bon marché, les pauvres ont adopté un régime alimentaire moins sain. Cette tendance, conjuguée à un mode de vie sédentaire, est un facteur d'obésité et d'accroissement des maladies non transmissibles d'origine alimentaire, telles que diabète, hypertension, AVC, cardiopathie et cancer.
6. Ces dernières années, le Gouvernement grenadien a accordé une priorité élevée au secteur agricole, adoptant plusieurs mesures visant à stimuler la production locale (par exemple, la campagne "achetez local, mangez local") et à réduire les obstacles internes (par exemple, le coût élevé des produits destinés à l'alimentation de la volaille et les facteurs entravant l'accès aux terres agricoles). La politique agricole nationale recense les produits prioritaires et les classe en fonction de leur utilité pour la sécurité alimentaire, les exportations, l'approvisionnement du secteur

touristique et la substitution des importations. La plupart des produits végétaux et animaux qui ont été recensés (fruits, légumes, racines et tubercules, volaille, porcins et caprins) proviennent de la petite exploitation.

B. Justification et conformité avec les priorités du gouvernement et avec la note relative à la stratégie du pays (NSP)

7. Justification et conformité avec les priorités du gouvernement. La transformation structurelle de la Grenade, qui est passée d'une économie reposant sur l'agriculture à une économie de services a entraîné une forte dépendance aux importations de produits alimentaires, une déprise agricole et des taux de chômage élevés en milieu rural, en particulier chez les jeunes. Les politiques de développement national du gouvernement ont fixé deux grandes priorités pour le secteur agricole: i) la création d'emplois et l'autonomisation des jeunes; ii) une agriculture climatiquement rationnelle, afin d'améliorer la résilience des agriculteurs aux effets des changements climatiques. Le nouveau programme proposé est destiné à aider le gouvernement à appliquer ces priorités.
8. Conformité avec les objectifs de développement durable et la NSP. Concernant les objectifs de développement durable, le nouveau programme devrait contribuer principalement au premier objectif (éliminer la pauvreté), au deuxième (assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), au huitième (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) et au dixième (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre)¹.
9. Le nouveau programme est aussi conforme à la note relative à la stratégie du pays (NSP), qui pose comme objectif stratégique général la réduction de la vulnérabilité de la population rurale pauvre aux chocs économiques et climatiques par la promotion des possibilités d'emploi agricoles ou non agricoles, et des pratiques d'adaptation aux changements climatiques.
10. Théorie du changement. La conception du nouveau programme repose sur la promotion de start-up dirigées par de jeunes entrepreneurs fortement motivés. Ces start-up cibleront les marchés disponibles pour les produits et services créés suite à l'adoption des approches en matière d'agriculture climatiquement rationnelle, misant sur la résilience aux changements climatiques et augmentant ainsi les perspectives de durabilité. Cela suppose de l'esprit d'entreprise et une approche commerciale peu répandus dans le monde agricole vieillissant des zones rurales. En attirant les jeunes vers l'agriculture, en promouvant les start-up rurales, en utilisant des méthodes fondées sur la technologie et en mettant en place les services d'appui technique et financier nécessaires, le programme devrait créer les chaînons manquant actuellement pour permettre l'accroissement des revenus de la population rurale pauvre.
11. Rôle du FIDA. Si le FIDA est un acteur moins important que d'autres institutions financières internationales à l'œuvre dans la région (par exemple, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la BDC), son expertise du secteur rural lui donne un avantage comparatif dans les domaines suivants: ciblage de la population rurale pauvre, appui aux communautés rurales et aux projets de développement agricole, renforcement des entreprises rurales, enseignement de méthodes participatives et promotion de l'égalité des sexes et de la création d'entreprises tournées vers le marché.

¹ En Grenade, les inégalités sont supérieures à la moyenne des Caraïbes. D'après la Banque de développement des Caraïbes (BDC), les 10% les plus riches de la population grenadienne représentent 30% de la consommation tandis que les 10% les plus pauvres se limitent à seulement 3%). L'évaluation de la pauvreté du pays réalisée en 2008 estimait l'indice de Gini à 0,38.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

12. Zone d'intervention. La zone d'intervention du programme comprendra les communautés rurales des sept paroisses de la Grenade (six sur l'île principale et la paroisse unique desservant les deux îles de Carriacou et Petite Martinique). Mise à part celle de la capitale Saint-Georges, toutes les autres paroisses sont considérées comme rurales. Le dernier recensement démographique (2011) estimait la population rurale à environ 107 000 habitants (35 600 ménages).
13. Groupe cible. Le groupe cible global du nouveau programme comprend: i) les ménages ruraux pauvres (pauvres et extrêmement pauvres, soit environ 13 900 ménages); ii) les ménages ruraux moins pauvres mais vulnérables (environ 5 000 ménages); iii) les petits exploitants (environ 2 700 ménages ayant accès à une superficie maximale d'environ 2,8 ha [7 acres] de terres agricoles, dont au moins 80% ont accès à maximum 1 ha [2,5 acres]).
14. Les principales caractéristiques des ménages ruraux pauvres sont les suivantes: i) un nombre de personnes par ménage supérieur à la moyenne nationale (plus de trois); ii) un ou plusieurs chômeurs parmi les adultes du ménage; iii) un adulte ou plus sans éducation secondaire ou supérieure; iv) un chef de famille sans conjoint.
15. Au total, 7 500 ménages ruraux pauvres devraient bénéficier directement des activités du programme: environ 4 500 ménages recevront des services d'appui technique et financier et 3 000 autres bénéficieront des routes rurales et des ouvrages de drainage remis en état.
16. Objectifs relatifs aux jeunes et à l'égalité des sexes. Environ 75% des bénéficiaires devraient être des jeunes, et environ 50% seront des femmes, la priorité étant accordée aux jeunes femmes chefs de famille (mères célibataires). Pour atteindre ces objectifs, le programme envisage le recours à des mesures de discrimination positive.

B. Objectif de développement du programme

17. L'objectif de développement du programme est d'améliorer les moyens d'existence des bénéficiaires en leur donnant accès à de nouveaux emplois, à la création de start-up ou à la consolidation de jeunes entreprises et à l'adoption de pratiques agricoles climatiquement rationnelles.
18. Les effets attendus du programme sont les suivants: i) 4 500 ménages pauvres déclarant une augmentation de revenu d'au moins 10%; ii) 400 agriculteurs devenus plus résilients (déclarant l'adoption d'au moins une pratique agricole climatiquement rationnelle); iii) 400 nouveaux emplois créés.

C. Composantes/résultats

19. Le programme comprendra deux composantes techniques: i) le développement des activités entrepreneuriales; ii) l'agriculture climatiquement rationnelle, ainsi qu'une composante relative à la gestion du programme. Bien que chaque composante technique ait ses objectifs, sa population cible et ses dispositions de mise en œuvre propres, de nombreuses possibilités de développer des synergies entre elles se présenteront au cours de la phase d'exécution. La composante 2 ("agriculture climatiquement rationnelle") garantira et améliorera l'approvisionnement des produits agricoles ainsi que leur qualité, posant les bases de la consolidation à long terme des microentreprises et créant des possibilités d'activités entrepreneuriales dans l'ensemble de la filière pour la composante 1 ("développement des activités entrepreneuriales").
20. Composante 1: développement des activités entrepreneuriales. Cette composante a pour objectif de soutenir les entreprises anciennes ou start-up en zone rurale par la fourniture de services techniques et de financements. L'accès à des

services d'appui pour le développement d'un projet entrepreneurial et le renforcement des capacités nécessaires pour en assurer la viabilité est actuellement limité. La présente composante visera à améliorer la disponibilité de tels services, à promouvoir l'innovation et à attirer les jeunes vers les secteurs les plus prometteurs de l'économie rurale, notamment vers des activités tant agricoles qu'extra-agricoles. Les résultats attendus de cette composante sont les suivants: 120 start-up créées ou consolidées; ii) 400 nouveaux emplois créés.

21. Composante 2: agriculture climatiquement rationnelle. Cette composante a pour objectif d'accroître la résilience des petits exploitants aux températures supérieures à la moyenne et aux précipitations inférieures à la moyenne de la saison sèche qui sont à prévoir et entraînent un allongement des périodes de sécheresse. Elle promouvra ainsi l'adoption de mesures plus efficaces de gestion et de conservation de l'eau, essentielles pour faire face au changement du régime des précipitations. Elle financera aussi des jardins potagers développés selon des pratiques agricoles climatiquement rationnelles afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes les plus vulnérables de la population. Les résultats attendus de cette composante sont les suivants: i) 400 agriculteurs voient leur production augmenter de 20% en moyenne; ii) 3 000 agriculteurs déclarent une amélioration de l'accès physique aux marchés.
22. Composante 3: gestion du programme. Cette composante a pour objet de garantir l'efficacité et l'efficacité du programme par la mise en place de systèmes et de processus clés de gestion permettant d'obtenir les résultats et les produits prévus avec les fonds accordés. Les activités de suivi-évaluation font partie de cette composante.

III. Exécution du programme

A. Approche

23. L'approche de l'exécution repose sur les cinq principes suivants: i) une démarche axée sur la demande pour sélectionner les activités et les services qui seront soutenus par le programme; ii) le raccourcissement de la longue phase de préparation caractérisant les projets précédemment exécutés par le FIDA en Grenade, en mettant à profit les enseignements tirés et les capacités renforcées dans le cadre du programme en faveur des entreprises rurales et de l'accès aux marchés; iii) l'amélioration des accords contractuels avec les partenaires d'exécution afin de leur donner les moyens d'atteindre les buts et objectifs du programme, en encourageant la responsabilité; iv) le renforcement dans certains domaines des principaux prestataires de services afin d'assurer aux bénéficiaires des services d'appui de haute qualité et en temps voulu; v) l'inclusion sociale et celle des jeunes ainsi que l'égalité des sexes par des mesures de discrimination positive. La durée prévue du programme est de six ans.

B. Cadre organisationnel

24. L'agent d'exécution du programme sera le Ministère des finances. Une unité de gestion du programme (UGP), créée au sein de ce ministère, sera chargée de la mise en œuvre. L'UGP assurera les services de base tels que la comptabilité et la gestion financière, le suivi-évaluation (S&E) et la coordination technique.
25. L'UGP sera dotée d'un personnel réduit, les activités étant exécutées par des partenaires spécialisés avec lesquels des mémorandums d'accord seront signés. Les capacités techniques des partenaires d'exécution retenus sont jugées adéquates compte tenu de leurs compétences et de leurs qualifications techniques ou de l'expérience de leur participation à des projets antérieurs du FIDA.
26. Enfin, un comité de pilotage du programme (CPP) sera créé, dans lequel les principales parties prenantes seront représentées. Ce comité aura un rôle d'orientation générale: il définira les principales stratégies et approuvera le manuel

opérationnel du programme, les accords et contrats avec les prestataires de services, le plan de travail et budget annuel, les rapports de S&E et autres présentés par l'UGP, afin d'assurer une supervision et une orientation appropriées.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

27. Suivi-évaluation. Le S&E suivra une démarche participative, les parties prenantes étant pleinement associées à la collecte, la discussion et l'analyse des données recueillies sur le terrain et aux décisions sur les changements qui pourraient se révéler nécessaires pour garantir une exécution plus efficace ou plus efficiente du programme. Ainsi, les principaux partenaires d'exécution joueront un rôle actif dans la collecte des données, tandis que l'UGP surveillera la marche globale du programme. Elle informera en retour le CPP et les principaux partenaires d'exécution de la situation, et ceux-ci décideront alors conjointement de toute mesure corrective à prendre.
28. Des produits du savoir spécifiques, fondés sur les faits, seront élaborés à partir du programme afin de dégager des enseignements et de bonnes pratiques, de reproduire les solutions novatrices, d'obtenir de meilleurs résultats et un impact accru au moyen des ressources consacrées au développement, et de diffuser de façon stratégique les connaissances produites à l'appui des processus nationaux de décision et d'élaboration des politiques. Les produits du savoir qui seront créés par l'UGP et ses partenaires d'exécution seront notamment les suivants: documents de travail, études de cas, rapports de recherche, vidéos, blogs et vlogs, et notes d'orientation. Au terme du programme, l'UGP organisera et conduira des ateliers de clôture en Grenade, sur les îles de Carriacou et Petite Martinique, afin de passer en revue les expériences et les résultats avec les parties prenantes.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

29. Gestion financière. En tant qu'agent d'exécution principal du programme, le Ministère des finances, agissant par l'intermédiaire de l'UGP, porte la responsabilité fiduciaire globale et doit assurer en conséquence la bonne gestion financière et exécution du programme. Le Ministère a déjà l'expérience de la gestion des projets du FIDA et il connaît bien les politiques du Fonds ainsi que les conditions à remplir en matière de retrait de fonds et d'information financière. D'après l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International en 2016, le risque inhérent est faible en Grenade, avec une note de 56 qui lui vaut la 46^e place sur les 176 pays notés. Le risque lié à la gestion financière du programme est considéré comme modéré, en raison principalement de la nécessité de veiller à ce que des audits internes soient régulièrement exécutés, de mettre en place une séparation appropriée des fonctions, d'améliorer l'établissement et le suivi des plans de travail et budgets annuels et de renforcer les contrôles sur les activités dans les régions.
30. Comptabilité et systèmes comptables. La comptabilité du programme utilisera le système QuickBooks parallèlement au Système intégré d'information financière du secteur public, en usage en Grenade dans tous les ministères et projets de développement. Le Système intégré d'information financière du secteur public est actuellement en cours de mise à niveau pour permettre la configuration de rapports répondant aux exigences du FIDA. Une fois la mise à niveau achevée et la formation connexe dispensée, le système QuickBooks sera abandonné.
31. Information financière. Le FIDA exige l'établissement d'états financiers annuels qui doivent lui être présentés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public et fournir notamment des informations ventilées par catégorie de dépense, composante et source de financement.
32. Audits. Le Département de l'audit interne du Ministère des finances inscrira le nouveau programme dans ses plans d'audit interne, ce qui lui permettra de procéder à des examens et de communiquer ses constatations au CPP et au FIDA. L'audit

externe sera exécuté conformément aux Normes internationales d'audit, notamment la norme ISA 701, par des auditeurs indépendants agréés par le FIDA. Le rapport d'audit et la lettre de recommandations y relative seront présentés au Fonds dans un délai de six mois à compter de la clôture de chaque exercice financier.

33. Flux de fonds. Conformément aux lois de la Grenade de 2014 et 2015 relatives à la gestion des finances publiques, les fonds du FIDA, de la BDC et du gouvernement transiteront par le compte unique du Trésor ouvert à la Grenada Cooperative Bank. La traçabilité des fonds sera assurée au moyen de comptes désignés et codés du grand livre, et des rapprochements seront exécutés régulièrement.
34. Passation des marchés. La passation des marchés relevant du programme sera exécutée par l'UGP conformément aux dispositions de l'accord de prêt, des directives du FIDA et du manuel opérationnel du programme. Le risque global associé à la passation des marchés est jugé modéré compte tenu des capacités existantes et des dispositions visant l'exécution du programme.
35. Gouvernance. Le CPP assurera la surveillance fiduciaire, et notamment l'approbation des plans de travail et budgets annuels présentés, l'examen des principales constatations des audits internes et externes, la revue de l'état d'avancement du programme et la communication avec toutes les parties afin de garantir la bonne exécution des activités d'une année à l'autre.

E. Supervision

36. Le programme sera soumis à la supervision directe du FIDA, complétée par des missions de supervision de l'exécution, dont la première aura lieu durant la première année de mise en œuvre du programme. Les principaux points à évaluer et à surveiller seront les suivants: la dotation en personnel de l'UGP; le démarrage du programme; la compréhension et l'application des critères de ciblage; l'établissement du plan de travail et budget annuel et du plan de passation des marchés; le respect du calendrier défini dans le plan d'exécution; l'état d'avancement des mémorandums d'accord conclus avec les principaux partenaires d'exécution; l'exécution de l'étude de référence, du S&E et du système d'information de gestion; l'élaboration du manuel opérationnel du programme; les progrès accomplis sur les questions fiduciaires, les dépenses, les apports de fonds des contreparties et l'exécution des dispositions de l'accord de prêt.
37. Il sera procédé à un examen à mi-parcours, au plus tard au milieu de la période d'exécution, afin d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux indicateurs du cadre logique, aux objectifs du programme et aux résultats attendus.

F. Dérogation aux Conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

38. Financement rétroactif. Par dérogation à l'alinéa ii) a) de la section 4.08 des Conditions générales, un montant ne dépassant pas 400 000 USD de dépenses admissibles spécifiques, effectuées et préfinancées par le gouvernement durant la période préparatoire (courant du premier jour des négociations jusqu'à l'entrée en vigueur de l'accord de financement) sera remboursé sur le prêt du FIDA après l'entrée en vigueur de l'accord de financement et l'exécution de toute condition préalable au décaissement. Les catégories de dépenses suivantes sont admises au financement rétroactif: i) véhicules, matériel et fournitures; ii) services consultatifs, formation et assistance technique; iii) traitements et indemnités; iv) dépenses de fonctionnement. Pour être considérées comme admissibles, les activités à financer rétroactivement et les catégories de dépenses et sources de financement correspondantes devront avoir obtenu un avis de non-objection préalable du FIDA.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

39. Le coût de base du programme est estimé à 11,29 millions d'USD, et les aléas techniques et financiers à 710 000 USD (environ 6%). Le taux de change ayant servi aux calculs est de 1 USD=2,7 dollars des Caraïbes orientales (EC\$). Les aléas techniques ont été évalués à 10% pour certaines catégories de dépenses, tandis que l'inflation a été chiffrée à 2,6% par an pour les produits tant locaux qu'importés. La taxe sur la valeur ajoutée a été appliquée à la plupart des biens et services au taux courant de 15%.

B. Financement du programme

40. Le financement du programme sera le suivant: i) un prêt du FIDA d'un montant de 3,99 millions d'USD (33% du coût total du programme) consenti à des conditions particulièrement favorables; ii) un prêt de la BDC de 3 millions d'USD (25% du total) au titre du Fonds spécial de développement; iii) une contribution à fonds perdus de 330 000 USD de la Grenada Investment Development Corporation (GIDC); iv) des apports de fonds de contrepartie du gouvernement estimés à 2 millions d'USD (17% du total); v) des contributions en espèces et en nature des bénéficiaires finaux d'une valeur de 270 000 USD; vi) un déficit de financement de 2,41 millions d'USD (20% du total).
41. Le déficit de financement pourrait être imputé sur le cycle suivant du SAFFP du FIDA (à des conditions à déterminer et sous réserve des procédures internes et de l'approbation subséquente du Conseil d'administration) ou couvert par un nouveau cofinancement de la BDC ou d'une autre institution financière internationale opérant en Grenade. Le programme a été conçu pour être viable et autonome même dans l'éventualité improbable où le déficit de financement ne serait pas couvert, auquel cas il faudrait en réduire le périmètre.

Tableau 1

Coût du programme ventilé par composante et par source de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Prêt du FIDA		Déficit de financement		BDC		GIDC		Emprunteur		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Développement des activités entrepreneuriales	1 702	43	1 844	77			330	100	113	6	153	57	4 142	35
2. Agriculture climatiquement rationnelle	1 932	48	195	8	3 000	100			266	13	117	43	5 510	46
3. a) Gestion du programme	258	6	177	7					1 340	67			1 775	15
b) Suivi-évaluation	98	2	194	8					281	14			573	5
Total	3 990	100	2 410	100	3 000	100	330	100	2 000	100	270	100	12 000	100

Tableau 2

Coût du programme ventilé par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Déficit de financement		BDC		GIDC		Emprunteur		Bénéficiaires		Total			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
1. Véhicules, matériel et fournitures	155	4			5						28	2		188	2	
2. Dons	1 605	40			821	34							269	100	2 695	22
3. Services consultatifs, formation et assistance technique	2 110	53			1 374	57			330	100	245	12			4 059	34
4. Travaux							3 000	100							3 000	25
Dépenses totales d'investissement	3 870	97			2 200	91	3 000	100	330	100	273	14	269	100	9 942	83
5. Traitements et dépenses de fonctionnement	120	3			211	9					1 727	86			2 058	17
Total	3 990	100	2 411	100	3 000	100	3 000	100	330	100	2 000	100	269	100	12 000	100

C. Résumé des avantages et analyse économique

42. En ce qui concerne les avantages, les interventions du programme visent à réduire les taux de chômage (principalement parmi les jeunes) et à augmenter les revenus des familles, les salaires et les bénéfices des start-up en milieu rural.
43. Pour les activités de la composante 1, les avantages quantitatifs suivants sont attendus: i) concernant la formation professionnelle, augmentation d'au moins 20% des salaires; ii) concernant les petits investissements (par exemple, aménagements paysagers et observation des oiseaux), augmentation d'au moins 17% des revenus; iii) concernant les investissements plus importants dans les entreprises (pêche, santé et bien-être, ombrières à salades, et production de confitures et de gelées), augmentation d'au moins 23% des revenus.
44. Pour les activités de la composante 2 (agriculture climatiquement rationnelle): i) augmentation de 17% des revenus d'un agriculteur type qui améliore sa résilience et ses rendements grâce aux technologies de récupération de l'eau; ii) augmentation de 26% des revenus procurés par les ombrières novatrices créées selon des pratiques agricoles climatiquement rationnelles; iii) augmentation de 52% des revenus des participants aux initiatives d'élevage de petits ruminants menées selon les mêmes pratiques.
45. L'analyse financière a examiné les coûts et les avantages ressortant des neuf modèles du programme sur une durée de 15 ans. Tous les modèles sont rentables à un taux d'actualisation de 9%, avec un taux de rentabilité financière interne allant de 9,3% à 85,5%.
46. L'analyse économique a utilisé des prix économiques pour calculer les coûts et les avantages totaux, et un taux d'actualisation de 6%. Outre les avantages mentionnés dans l'analyse financière, les avantages externes procurés par la remise en état des routes rurales (économies de temps pour les usagers) ont aussi été pris en compte. Cette analyse a donné un taux de rentabilité économique interne de 11,47%, avec une valeur actualisée nette de 3,34 millions d'USD.

D. Durabilité

47. Durabilité politique et institutionnelle. Le programme est conforme aux grandes priorités du gouvernement. Les dispositions relatives à l'exécution associeront les partenaires institutionnels du secteur public qui fourniront le type de services d'appui prévus par le programme, parmi leurs principales responsabilités, et s'attacheront à poursuivre les activités du programme après son achèvement.
48. Durabilité financière. Le programme financera la création d'entreprises et mettra les entrepreneurs et les jeunes en rapport avec les marchés financiers officiels. La Banque de développement de la Grenade et les mutuelles de crédit participeront à la sélection des dons de contrepartie. Le programme promouvra le travail d'enregistrement dans les start-up, lequel est indispensable à la tenue d'archives et à l'accès aux financements à long terme.
49. Durabilité environnementale. La composante 2 du programme renforcera la durabilité environnementale du secteur agricole. La promotion d'une agriculture climatiquement rationnelle adaptée à l'entreprise et la mise en place d'activités d'entretien appropriées devraient inciter les agriculteurs à adopter, de façon durable, les pratiques de l'agriculture climatiquement rationnelle.

E. Identification et atténuation des risques

50. Les principaux risques recensés et les mesures d'atténuation correspondantes sont indiqués dans le tableau ci-après:

Principaux risques	Stratégie d'atténuation
<p>Risque économique: La vulnérabilité de la Grenade aux chocs externes, en tant que petit État insulaire en développement, en particulier aux fluctuations du tourisme, qui pourraient réduire la demande d'entreprises promues par le programme.</p> <p>Niveau de risque: modéré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de petites entreprises axées sur l'agriculture, la transformation des produits agricoles et les services connexes, et capables d'approvisionner le marché intérieur. - La hausse des rendements et le contrôle de la qualité seront soutenus afin d'accroître la compétitivité face aux produits importés. - Des services techniques d'appui de haute qualité contribueront à accroître la compétitivité et à inculquer l'esprit d'entreprise.
<p>Risques liés aux changements climatiques: La hausse des températures et l'irrégularité accrue des précipitations pourraient saper les gains de production réalisés durant l'exécution du programme et entraîner des pertes de production.</p> <p>Niveau de risque: modéré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Différentes pratiques et technologies agricoles climatiquement rationnelles seront testées et encouragées pour améliorer la résilience. - L'accès des petits exploitants aux marchés locaux sera amélioré afin de créer une incitation économique en faveur de l'adoption de l'agriculture climatiquement rationnelle et de la transformation des produits alimentaires.
<p>Risques sociaux: La capacité du programme à toucher les secteurs les plus vulnérables de la population cible (jeunes mères célibataires au chômage et jeunes à risque susceptibles de tomber dans la délinquance juvénile), incapables de se manifester pour bénéficier des possibilités offertes par le programme.</p> <p>Niveau de risque: modéré à faible (décroissant au fil du temps)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La plupart des possibilités seront offertes au groupe cible par appel public à propositions. - L'exécution du programme généralisera les mesures d'accompagnement, y compris la discrimination positive si nécessaire, afin d'autonomiser les groupes les plus vulnérables et de créer un environnement favorable à leur participation. - Pour surmonter le manque d'intérêt des jeunes pour l'agriculture, le programme ne promouvra que des activités rentables. Le renforcement des capacités permettra aux jeunes femmes et hommes de recenser les meilleures possibilités d'accroître leurs revenus de façon durable. - L'UGP surveillera la participation des bénéficiaires par sexe et par âge et adoptera au besoin des mesures de discrimination positive pour corriger les déséquilibres, de sorte que le risque ira en diminuant au cours de l'exécution.
<p>Risque institutionnel : La capacité des prestataires de services à cibler les bénéficiaires souhaités et à fournir un appui de qualité et en temps voulu.</p> <p>Niveau de risque: modéré</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le rôle et les responsabilités de l'UGP et des partenaires institutionnels seront clairement définis, et la pleine responsabilité de l'exécution incombera aux prestataires de services. - Les partenaires institutionnels participeront à la planification et prévoiront des activités et des objectifs dans leurs propres plans de travail. - Les accords contractuels comporteront une obligation de résultat; les paiements seront approuvés et traités en fonction des rapports de situation; les bénéficiaires seront associés au suivi de la qualité des services à différents niveaux.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

51. De manière générale, le programme est conforme: i) à la Politique du FIDA relative aux entreprises rurales, qui encourage le FIDA à adopter une approche globale destinée à permettre aux candidats pauvres à la création d'entreprise d'accéder à divers services d'appui à l'entreprise; ii) à la Politique en matière de ciblage, par

l'application de l'autociblage (par le biais de la participation aux formations et aux demandes de dons) et du ciblage social (axé sur les femmes et les jeunes); iii) à la Politique relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière, par la promotion de la concertation sur l'accès à la terre; iv) à la Politique en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, par la discrimination positive afin de réduire les inégalités entre les sexes et d'accroître la participation des femmes.

52. Évaluation sociale et environnementale. Conformément aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA, les risques sociaux et environnementaux liés au programme sont considérés comme modérés, et le programme a été classé dans la catégorie B en raison de son ciblage sur des exploitations existantes et de la promotion de pratiques agricoles climatiquement rationnelles, de l'agriculture biologique ou de la gestion intégrée des ravageurs qu'il prévoit.
53. Vulnérabilité climatique. Selon le Notre Dame Global Adaptation Index, qui classe les pays dans l'ordre inverse de leur vulnérabilité, la Grenade occupe la 61^e place sur 181 pays. Le programme comprend des mesures de protection contre la vulnérabilité climatique qui promeuvent des pratiques agricoles climatiquement rationnelles propres à amortir les effets des événements météorologiques extrêmes et à réduire les risques de mauvaises récoltes. En conséquence, le risque climatique auquel la Grenade est exposée est considéré comme modéré.

B. Conformité et harmonisation

54. Conformité avec la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Le programme est conforme à la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour 2014-2018, dont les principales priorités sont la croissance économique et la création d'emplois.
55. Synergies et harmonisation avec les programmes d'autres donateurs. Le programme s'efforcera de développer des synergies avec les stratégies intégrées d'adaptation aux changements climatiques financées par l'Agence allemande de coopération internationale, intervention qui vise à renforcer les capacités à différents niveaux afin d'assurer la transversalisation des changements climatiques dans les politiques et les initiatives locales, et qui se terminera à la fin de l'année 2018. Il recherchera aussi des synergies avec le projet régional de compétitivité agricole de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, récemment approuvé par la Banque mondiale. Ce projet, qui est axé sur le développement des filières agricoles de la Grenade et de Saint-Vincent (à hauteur d'environ 4 millions d'USD pour la Grenade), démarrera d'ici la fin de l'année 2017. Il promeut le développement de pôles de compétitivité dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, impliquant les principaux acteurs de chaque filière. Le nouveau programme du FIDA pourrait le compléter en permettant aux agriculteurs pauvres de participer aux nouvelles filières.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

56. Le programme comprendra des innovations susceptibles d'être reproduites à plus grande échelle au niveau national. L'une de ces importantes innovations est la promotion d'un programme de vulgarisation agricole fondé sur un partenariat public-privé, propre à encourager les pouvoirs publics à étudier des solutions alternatives au modèle en place, exclusivement axé sur les services de vulgarisation publics.
57. Le programme innovera aussi en transversalisant l'enseignement de la nutrition dans les écoles, les services et formations de vulgarisation, contribuant ainsi à la lutte contre les effets négatifs du changement des habitudes alimentaires. En outre, il financera des jardins potagers qui permettront d'améliorer la nutrition et offriront aux mères célibataires sans emploi une possibilité d'activité économique productive.

58. Enfin, les principaux volets techniques du programme pourraient être reproduits dans d'autres pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales où se posent des problèmes analogues (chômage des jeunes, dépendance aux importations de produits alimentaires et vulnérabilité à la variabilité et aux changements climatiques).

D. Participation à l'élaboration des politiques

59. Les sujets suivants sont considérés comme intéressants aux fins de la concertation avec le gouvernement: i) le mécanisme novateur du programme qui promeut les services de vulgarisation dans les zones rurales; ii) l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes; iii) le développement de sources d'énergie renouvelables afin de réduire le coût de l'énergie en zone rurale; iv) le système de concessions à l'importation et l'accès au matériel agricole à un prix abordable pour la population rurale pauvre.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

60. Un accord de financement entre la Grenade et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
61. La Grenade est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
62. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

63. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la Grenade un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille dollars des États-Unis (3 990 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Negotiated financing agreement

Climate Smart Agriculture and Rural Enterprise Programme ("SAEP")

(Negotiations concluded on 9 November 2017)

Loan No: _____

Climate Smart Agriculture and Rural Enterprise Programme ("SAEP" or the "Programme")
Grenada (the "Borrower")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

hereby agree as follows:

Preamble

The Borrower intends to obtain co-financing funds for the implementation of the Programme from the Caribbean Development Bank (CDB).

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1), the Allocation Table (Schedule 2) and the Special Covenants (Schedule 3).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of April 2014, and as may be amended hereafter from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Loan to the Borrower (the "Financing"), which the Borrower shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. The amount of the Loan is three million nine hundred ninety thousand United States dollars (USD 3 990 000).

2. The Loan is granted on highly concessional terms, and shall be free of interest but bear a service charge of three fourths of one per cent (0.75%) per annum payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and shall have a maturity period of forty (40) years, including a grace period of ten (10) years starting from the date of approval of the Loan by the Fund's Executive Board.

3. The Loan Service Payment Currency shall be United States Dollar (USD).

4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 1st of January.
5. Payments of service charges shall be payable on each 1 of February and 1 of August.
6. The proceeds of the Financing shall be channelled to the coded designated ledger accounts opened in the Single Treasury Account maintained at the Grenada Cooperative Bank. All the arrangements regarding the functioning of this Account and the modalities of disbursement shall be detailed in the Letter to the Borrower.
7. The Borrower shall provide counterpart financing for the Programme in the approximate amount of two million United States dollars USD 2 000 000 to cover mainly taxes, operative costs and staff salaries.

Section C

1. The Lead Programme Agency shall be the Ministry of Finance (MoF).
2. The following are designated as additional Programme Parties: Grenada Investment Development Cooperation (GIDC), the Ministry of Agriculture (MoA), the Ministry of Carraicou and Petite Martinique Affairs (MCPMA), and the Ministry of Works (MoW).
3. The Programme Completion Date shall be the sixth anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

The Loan will be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following is designated as additional grounds for suspension of this Agreement:
 - (a) The Programme Implementation Manual (PIM), or any provision thereof, has been waived, suspended, terminated, amended or modified without the prior consent of the Fund, and the Fund has determined that such waiver, suspension, termination, amendment or modification has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme.
 - (b) The PMU key staff have been appointed, transferred or moved from the Programme Management Unit (PMU) without the prior concurrence of the Fund in writing.
2. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:
 - (a) The designated ledger accounts in Single Treasury Account specified in paragraph B.6 above has been duly opened;
 - (b) The Programme Steering Committee (PSC) and the PMU have been established in accordance with section II paragraph A.7 and A. 8 of Schedule 1 to this Agreement;
 - (c) PMU Key staff (the Programme Manager, the Financial Manager, the Monitoring and Evaluation (M&E) Specialist) have been appointed with the prior consent of the Fund; and

- (d) A draft PIM referred to under section II paragraph E of Schedule 1 under this Agreement has been prepared in form and substance satisfactory to the Fund.

3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower:

Minister for Finance
of Grenada
Financial Complex
The Carenage
St. George's
Grenada

For the Fund:

The President
International Fund for Agricultural development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated _____, has been prepared in the English language in two (2) original copies, one (1) for the Fund and one (1) for the Borrower.

GRENADA

(Authorized Representative)
(Name and Title)

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Gilbert F. Houngbo
President

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. Target Population. The Programme shall benefit two of the most vulnerable groups of the population: (i) the unemployed and underemployed men and women, with a focus on youth and (ii) smallholder farmers, vulnerable to climate change and variability.

2. Programme Area. The Programme area will include rural communities in the 7 parishes of Grenada (6 parishes in the main island and the parish covering Carriacou and Petite Martinique) (the "Programme Area").

3. Goal. The goal of the Programme is to contribute to the reduction of poverty and vulnerability of men and women in rural communities in the tri-island state of Grenada.

4. Objectives. The objective of the Programme is to improve the livelihoods of the beneficiaries through accessing new jobs, starting up businesses or consolidating new businesses and adopting climate smart agriculture practices.

5. Components. The Programme shall consist of the following Components:

5.1 Component 1. Enterprise Business Development (EBD). This component aims at supporting ongoing and start-up businesses through the implementation of the following activities: (i) vocational and employment skills training especially focusing on women and youth in order to increase their possibilities to become employed through certified trainings, (ii) technical support services to promote the consolidation of ongoing businesses or the creation of new businesses and (iii) a matching grants scheme promoting a step by step approach to support sustainable business ideas.

5.2 Component 2. Climate Smart Agriculture (CSA). This component aims at increasing the sustainability of small farmers through the adoption of CSA practices. In this respect the Programme will support the following activities: (i) knowledge on CC issues and training on CSA practices to farmers, MoA extensionists and vulnerable people in rural communities, (ii) extension services to farmers on CSA practices and on improving marketing links, (iii) a matching grant financing scheme for individual farmers and/or groups to promote the adoption of CSA practices and technologies and (iv) the rehabilitation of rural roads and drainage systems to improve and/or maintain access to markets in extreme weather events, such as heavy rainfall.

5.3 Component 3. Programme Management: This component aims at ensuring the effectiveness and efficiency of the Programme by establishing key management systems and processes.

II. Implementation Arrangements

A. Organisation and Management

6. Lead Programme Agency (LPA). The Ministry of Finance (MoF) as the LPA will have the overall fiduciary responsibility of the Programme. The MoF shall ensure proper financial management and implementation of the Programme.

7. Programme Steering Committee (PSC)

7.1 Establishment and Composition. A PSC, chaired by a representative of the MoF, shall be established in which key stakeholders shall be represented including inter alia: two beneficiary representatives; private sector representatives and, public sector institutions, as detailed in the PIM. The Programme Manager shall attend all PSC meetings and serve as the Recording Secretary.

7.2 Responsibilities. The PSC shall have an overall guidance role, establishing the main strategies and approving the PIM, the agreements and contracts with service providers, the Annual Work Plan and Budget (AWPB), the M&E reports and any other reports submitted by the PMU for adequate supervision and guidance.

8. Programme Management Unit (PMU)

8.1. Establishment and Composition. A PMU with staff as detailed in the PIM shall be established and shall report directly to the Permanent Secretary (PS) in the MoF. A number of key staff positions (the Programme Manager, Financial Manager, M&E Specialist) shall be filled with experienced staff from the MAREP Programme.

8.2. Responsibilities. The PMU shall be responsible for the implementation of the Programme, covering the core services of accounting and financial management, M&E and technical coordination.

B. Programme Implementation

9. Component 1. The Programme will develop a MoU with GIDC for the business support activities of this component and for the preparation of business grant proposals, and MoUs with the main training service providers for the Vocational Skills Training (VST) activities including Life Skills training. These MoUs shall be performance-based and will establish (i) the responsibility of the service provider to select beneficiaries according to the Programme's targeting criteria defined in the PIM and also, (ii) a minimum retention rates that the trainer commits to attain. The selected service providers will report to the PMU. A Business Grant selection committee will be set-up with expertise in assessing business proposals.

10. Component 2. The PMU will enter into MoUs with key implementing partners such as:

- (i) the MoA for ensuring quality technical assistance to the target population, exploring innovative ways of delivering climate smart agricultural extension services by providing training to Extension Assistants (EAs). The training to EAs will be contracted through competitive processes to specialized service providers with recognized expertise in Climate Change and adaptation in the Caribbean region. A unit within the MoA will be established to report directly to the PMU, which will recruit a technical coordinator for supervising the EAs.
- (ii) the Ministry of Carriacou and Petit Martinique Affairs in charge of agricultural extension services on these two small islands and;
- (iii) MoW for the rehabilitation of roads and drainage systems under component 2 provided that the Borrower has entered into a co-financing agreement with CDB to finance such rehabilitation.

In addition, under this component a CSA Grant selection committee will be set-up with expertise in CSA practices and technologies.

C. Monitoring and Evaluation (M&E)

11. M&E under this Programme will be conducted using a participatory approach through which stakeholders, implementing partners and service providers will be fully engaged in the recollection of field data, discussion of this data, and decision making regarding changes that might be required for a more effective programme implementation. Key implementing partners and service providers will play an active role in data collection and monitoring the progress on the implementation of their respective AWPBs. The PMU will be responsible for monitoring the overall Programme progress, providing feedback to the PSC.

D. Mid-Term Review

12. A review of Programme implementation shall be carried out no later than the midpoint of the Programme implementation period (the "Mid-Term Review" or "MTR"), based on terms of reference prepared by the PMU and approved by the Fund. Among other things the MTR shall assess progress in implementation and achievement of logical framework (LF) indicators, programme objectives and outcomes.

E. Programme Implementation Manual (PIM)

13. Preparation. The LPA shall prepare a consolidated draft PIM acceptable to the Fund. The PIM shall include among other arrangements: (i) institutional coordination and day-to-day execution of the Programme; (ii) Programme budgeting, disbursement, financial management, procurement, monitoring and evaluation, reporting and related procedures; (iii) detailed description of implementation and targeting arrangements for each Programme component; and (iv) other administrative, financial, technical and organizational arrangements and procedures as shall be required for the Programme.

14. Approval and Adoption. The LPA shall forward the draft PIM to the Fund for no objection. The LPA shall adopt the PIM, substantially in the form approved by the Fund, and the LPA shall promptly provide copies thereof to the Fund. The Borrower shall carry out the Programme in accordance with the PIM and shall not amend, abrogate, waive or permit to be amended, abrogated, or waived, the aforementioned manual, or any provision thereof, without the prior written consent of the Fund.

Schedule 2

Allocation Table

1. Allocation of Loan Proceeds. (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan and the allocation of the amounts to each category of the Financing and the percentages of expenditures for items to be financed in each Category:

Category	IFAD Loan Amount Allocated (expressed in USD)	Percentage
I. Vehicles, equipment and materials	140 000	100% net of taxes
II. Grants	1 440 000	100% net of taxes
III. Consultancies, training and technical assistance	1 900 000	100% net of taxes
IV. Salaries and operating costs	110 000	100% net of taxes
Unallocated	400 000	
TOTAL	3 990 000	

(b) The terms used in the Table above are defined as follows:

- (i) Category II – Grants shall cover eligible expenditures for costs related to Business grants and CSA grants.
- (ii) Category III – Consultancies, training and technical assistance shall cover eligible expenditures for costs related to Vocational and Skills Training (VST), Capacity Building, Extension services, Market Promotion, Studies, Workshops, M&E impact studies, Audit reports, costs related to the business support activities of EBD Component and to the preparation of business grant proposals.
- (iii) Category IV – Salaries and operating costs shall cover eligible expenditures for salaries, vehicle maintenance, fuel, DSA and other operating expenditures

2. Retroactive Financing. As an exception to section 4.08(a)(ii) of the General Conditions, specific eligible expenditures incurred from the start of negotiations (9 November 2017) until the date of entry into force of this Agreement shall be considered eligible up to an amount equivalent to USD 400 000. The following categories are eligible to be covered by the retroactive financing: (i) vehicles, equipment and materials; (ii) consultancies, training and technical assistance; (iii) salaries and allowances; (iv) operating costs. Activities to be financed by retroactive financing and their respective category of expenditures and source of financing will require prior no objection from IFAD to be considered eligible. These amounts may be reimbursed after the general conditions precedent to withdrawal have been met.

3. Start-up Costs. Withdrawals in respect of expenditures for start-up costs for the for activities relating to: (i) the start-up workshop; (ii) the baseline survey; and (iii) equipping and operating the PMU can be made before the satisfaction of the conditions precedent to withdrawal. Start-up costs shall not exceed an aggregate amount equivalent to USD 250 000. Activities to be financed by start-up costs and their respective categories of expenditures and source of financing will require prior no objection from IFAD to be considered eligible.

Schedule 3

Special Covenants

In accordance with Section 12.01(a)(xxiii) of the General Conditions, the Fund may suspend, in whole or in part, the right of the Borrower to request withdrawals from the Loan Account if the Borrower has defaulted in the performance of any covenant set forth below, and the Fund has determined that such default has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Project:

1. Gender. The Borrower shall ensure that appropriate measures will be taken in order to support women and youth inclusion, particularly of young males, and female-headed households.
2. Counterpart Funds. The Borrower shall ensure that counterpart funds are clearly identifiable in the financial management systems and all financial statements.

Environmental and Social Due Diligence. The Borrower assures that an Environmental and Social Management Plan (ESMP) as required by IFAD's Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP) will be adopted and that the Programme will be carried out in accordance with the aforementioned ESMP.

Logical framework

Results Hierarchy	Indicators [of which Core Indicators - CI - in square brackets]				Means of Verification			Assumptions (A)
	Name	Baseline	Mid-Term Target	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Number of persons receiving services promoted or supported by the Programme ▪ Corresponding number of households reached ▪ Corresponding total number of household members 	0	3,200	7,500	Programme M&E system	Annually	M&E unit - PMU	
		0	3,200	7,500				
		0	9,600	22,500				
Goal Contribute to the reduction of rural poverty and vulnerability of men/women in rural communities in GOG	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Number of indigent, poor and vulnerable HHs increasing their assets by more than 10 per cent. 	0	1,500	4,500	Baseline and final impact survey	At start and completion	M&E unit - PMU	A 1: Reasonable growth in the economy
Development Objective Project beneficiaries improve their livelihoods ² and resilience by accessing new jobs, starting-up /consolidating businesses ³ and adopting CSA practices ⁴	<ul style="list-style-type: none"> ▪ [N HHs reporting an increase of at least 10 per cent of income (by sex and age of HH head)] 	0	1,500	4,500	Baseline and final impact survey	At start and completion	M&E unit - PMU	A 2: There are no natural disasters, such as hurricanes
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ [CI 3.2.2: Number of farmers reporting adoption of at least one CSA practice] 	0	200	500				
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ [CI 2.2.1: N of new jobs created (by sex, age, and employed/self-employed)] 	0	150	400				
Component 1 Enterprise and BD Outcome: Start up and new enterprises in rural areas are supported through	<ul style="list-style-type: none"> ▪ N of enterprises created/consolidated 	0	40	120	Programme M&E system Employment /national records	Annually	M&E unit - PMU	A 3: Focus on self-employment and youth is a successful strategy

² Definition: In SAEP "livelihood", is defined as the capabilities, assets and activities required for a means of living. Livelihood refers to economic production, employment, and household income, within a broader context of reduced vulnerability, and environmental sustainability.

³ Definition: New businesses refers to businesses operating for less than 3 years, registered or not registered, and requiring support to become consolidated / sustainable.

⁴ Definition: Refers to practices and technologies (e.g. clean production, aquaponics, hydroponics, solar panels, bio-gas) that sustainably increase agricultural productivity and rural household incomes, while building resilience and adapting production practices and technologies to climate change. These practices may or may not contribute to the reduction of greenhouse gas emissions.

capacity building, technical services and financing									A 4: Technical support services are provided to enterprises in an efficient manner
Outputs 1.1 Youth receive employment skill training	▪ N of youth (by sex, age) receiving VST	0	250	400	Programme M&E system Reports of - NTA - GIDC	Semi-annually	M&E unit - PMU		
1.2 Start-ups receive technical support services for business development	▪ N of people (by sex, age) receiving technical support services.	0	300	500					
1.3 Youth start-up businesses access grant financing	▪ N of youth (by sex) accessing Youth Business Grant Fund	0	250	400					
1.4 Start-ups and new enterprises supported with capacity building and technical services	▪ [CI 2.1.1: N of rural enterprises accessing business development services]	0	80	270					
Component 2 CSA	▪ [CI 1.2.4: N of farmers increase production by 20 per cent (by sex and age of HH head)]	0	100	400	Programme M&E system	Semi-annually	M&E unit - PMU	A 5: Rural communities are aware of the challenges related to CC A 6: Services are provided to farmers in an efficient and well-coordinated way	
Outcome: Farmers have increased access to CSA practices	▪ [CI 2.2.6: N of people reporting improved physical access to markets]	0	1000	3000	MoA Reports				
Outputs: 2.1 Farmers, MOA extensionists and vulnerable people in poor rural communities receive training on CC and CSA practices	▪ N of people (by sex, age) trained in innovative technologies, smart agriculture and CC	0	700	2 200	Service providers MoW				
2.2 Farmers receive extension services on CSA practices and on	▪ [CI 1.1.4: N of farmers (by sex, age) receiving extension services on CSA practices.] ⁵	0	600	1 200					

⁵ Corresponds to the following Core indicator: 1.1.4 Number of persons trained in production practices and/or technologies.

improving marketing links	▪ [CI 2.1.2: N of farmers (by sex, age) receiving market support services.] ⁶	0	200	400				
2.3 Individual farmers and/or groups receive grant financing for CSA initiatives	▪ N of adaptation and climate smart investment projects financed through CSA Grant Fund	0	60	120				
	▪ N of backyard gardens financed through CSA Grant Fund	0	20	60				
2.4 Rural roads rehabilitated to improve and/or maintain access to markets	▪ N of rural roads rehabilitated in the project area	0	10	30				

⁶ Corresponds to the following Core indicator: 2.1.2 Number of persons trained in income-generating activities or business management.